

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 8 AVRIL 2021**

Délibération n°

2021041

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 14/04/2021

Nombre de conseillers en exercice :
23

Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à M. Philippe ENSALES), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

OJ n°7.2 : Compte Administratif 2020 Budget annexe du lotissement Ur-Geldi

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement Ur-Geldi dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

| | Mandats émis en 2020 | Titres émis en 2020 | Reprise des antérieurs | Résultats 2020 |
|--------------------------|----------------------|---------------------|------------------------|----------------|
| Fonctionnement | 512 586.05 € | 0.00 € | 1 008 171.43€ | 495 585.38€ |
| Investissement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Restes à réaliser | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total du budget | 512 586.05 € | 0.00 € | 1 008 171.43 € | 495 585.38€ |

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Ur-Geldi fait apparaître :

| | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|
| - un excédent de fonctionnement de | : | 495 585.38€ |
| - un déficit d'investissement de | : | 0.00€ |
| - un résultat brut de clôture de | : | 495 585.38€ |
| - des restes à réaliser à hauteur de | : | 0.00€ |
| - un résultat net de clôture de | : | 495 585.38€ |

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement Ur-Geldi dressé par Monsieur le Maire.

Fait à Bassussarry, le 8 avril 2021.

Le Président de séance,
Yannick BASSIER

